

Vol. 1, No. 2
Juin 2024

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



Laboratoire d'Analyse et de Recherche
sur les Sociétés et civilisations
(**LARSOC**)

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 BP V 18 Bouaké 01
revuecahiersdelarsoc@gmail.com



Les Cahiers du LARSOC, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

ISSN 2960-2858

P-ISSN 3006-4414

revuecahiersdelarsoc@gmail.com

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>



Périodique : semestriel

Vol. 1, No. 2, 2024

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

SANGARÉ Souleymane

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité de rédaction

Rédacteur en Chef :

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef adjoint :

TRAORÉ Siaka

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction :

YAPI Fulgence Thierry

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire adjoint de la rédaction :

YÉO Mitanhatcha

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Membres du Secrétariat de la rédaction

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjé

OUATTARA Issouf

Commissaires aux comptes

YAO Élisabeth

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BROU N'Goran Alphonse

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorière de la rédaction

KRÉ Henriette

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorier adjoint de la rédaction

YAO Koffi Léon

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ARCHER Maurice

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BAMBA Assouman

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DAKITE Samba

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

ÉKANZA Simon Pierre

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

GADO Alpha Boureïma

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATÉ Doulaye

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

KONE Issiaka

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

LATTE Egue Jean-Michel

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

MORITIÉ Camara

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

SEYNI Moumouni

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

SORO Donissongui

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

TROH Deho Roger

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BINATE Issouf, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda Pondalla

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DÉDÉ Jean-Charles

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITE Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

IBRAH Maman Moutari

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATE Mahamoudou

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONÉ Yacouba

Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU N'Dri Laurent

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

NAMOI Célestine

Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

NOGBOU M'Domou Éric

Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

POLITIQUE ÉDITORIALE

Les cahiers du LARSOC est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traison et mort de Richart Deux roy Dengleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV^e et XVI^e siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

N.B :

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Département d'histoire, Université Alassane Ouattara

SOMMAIRE

Okpobé Henriette KRÉ : Le rôle des reines et princesses asturo-léonaises dans la transmission du pouvoir (VIII^e-XII^e siècle)	12-25
André 1^{er} Jumeau SEDOGO, Adama SANA : Droit traditionnel, valeurs morales et cohésion sociale dans le royaume de Wogdogo précolonial	26-47
Atchéma Bertine KOUADIO : Femme et pouvoir exécutif en Côte d'Ivoire de 1976 à 1999 : fondements juridiques et socioculturels	48-66
Mamadou DIARRASSOUBA : Réinsertion sociale des femmes malades de la fistule obstétricale dans le milieu rural de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire : quelle stratégie de communication ?	67-79
Marcel BAGARE : Usage des TIC et encadrement des mémoires à l'ENS au Burkina : cas des IEPENF	80-103
N'guessan Ange Flavie Elodie KAKOU, Gninlnan Hervé COULIBALY, Adja Ferdinand VANGA : Genre et accès au foncier autour du barrage de Solomougou dans le Poro ivoirien	104-115
Salama BELLA : Les entraves à une relance durable des activités maritimo-portuaires à San Pedro	116-132
Timothy Yaw MUNUFIE : Translation Quality Assessment: Looking into Types and Causes of French Translation Errors by Ghanaian Students	133-153

Le rôle des reines et princesses asturo-léonaises dans la transmission du pouvoir (VIII^e-XII^e siècle)

Okpobé Henriette KRÉ

Assistant, Département d'Histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké
h_kre@yahoo.com

Résumé

Dans le royaume Asturo-léonais, les femmes de la famille royale participent à la gestion du pouvoir par le biais du mariage et du nom. En effet, du VIII^e au XII^e siècle, les unions matrimoniales tissées par les rois asturo-léonais, à travers leurs filles et leurs sœurs, se révèlent comme des « vecteurs », des moyens de « transmission » du pouvoir. Certaines (Ermesinde des Asturies, Sancier de León et Urraque de León) transmettent la fonction politique (la royauté) à leur époux et fils. La reine Urraque l'exerce. D'autres, telles Thérèse et Urraque, s'acharnent à la survie de la mémoire de leur père Alphonse VI en attribuant son nom (Alphonse) à leurs fils et en leur transmettant le pouvoir royal. Ce qui semble faire du nom Alphonse un « nom-programme », c'est-à-dire prédestinant celui qui le porte à une charge, une fonction, une terre.

Mots clés : Asturies, León, mariage, nom, pouvoir

Abstract

In the Asturo-Leonese kingdom, the women of the royal family were involved in the management of power through marriage and name. From the eighth to the twelfth centuries, the matrimonial unions formed by the Asturo-Leonese kings through their daughters and sisters served as "vectors" and means of "transmitting" power. Some (Ermesinde of Asturias, Sancier of León and Urraque of León) passed on the political function (kingship) to their husbands and sons. Queen Urraque exercised it. Others, such as Thérèse and Urraque, strove to preserve the memory of their father Alfonso VI by giving his name (Alfonso) to their sons and passing on royal power to them. This seems to make the name Alphonse a "programmatic name", i.e. one that predestines its bearer to an office, a position or a land.

Keywords : Asturias, León, marriage, name, power

Introduction

L'histoire du Moyen Âge présente la femme comme un être faible qui reste sous la domination, mieux sous la tutelle masculine toute sa vie. Et pourtant, certains faits et événements montrent une contradiction en ce qui concerne le statut de la femme à la période médiévale. En effet, dans « l'Espagne » du moyen Âge, la femme¹ mariée et la veuve semblent jouir d'une certaine indépendance face à l'époux, à l'homme et à la famille. Elles

¹ Il s'agit de la femme libre : celle de la noblesse.

sont mentionnées dans les actes, gérant seules des biens familiaux ou associées à la gestion du pouvoir politique. Le mariage est un des point clé dans cette gestion du pouvoir de la gente féminine.

Depuis les temps antiques, le mariage est un acte important dans la société : il en est le socle. Au Moyen Âge, il ne célèbre pas seulement l'union entre deux personnes qui s'aiment, mais il est surtout une alliance entre deux familles ; un arrangement entre deux chefs de familles et ce, dans toutes les couches et classes sociales. Cette alliance se perçoit davantage dans les familles de l'aristocratie et elle se fait à des fins politiques et économiques, voire religieuses. Avec les changements sociaux survenus à partir de l'an mil, le mariage devient le lieu où les familles resserrent les liens ou les créent afin d'agrandir le patrimoine : la terre est l'un des facteurs importants et elle est au cœur des enjeux des familles de la noblesse. Par les alliances matrimoniales, la femme est la « pièce maîtresse » de ces enjeux, perceptible à travers la dot qu'elle apporte à son époux et le douaire que ce dernier lui donne.

À l'instar de la terre, le nom joue également un rôle important dans les alliances matrimoniales de l'Espagne médiéval, particulièrement dans le royaume asturo-léonais. En plus des terres et des biens mobiliers, le nom fait partie du patrimoine que la femme mariée apporte dans sa belle-famille. D'ailleurs, l'on fait attention de ne pas unir un nom de famille royal à un nom de famille moins prestigieux, car toute union répond à des enjeux politiques dans les familles aristocrates de l'Occident médiéval.²

Des études³ ont été menées sur les femmes de la famille royale en Espagne médiévale associées au pouvoir ou exerçant le pouvoir au niveau politique, artistique, religieux, etc. Ces travaux ne prennent, cependant, pas en compte la dimension anthroponymique dans le jeu des alliances matrimoniales. Le présent article vise ainsi à analyser le maintien et la transmission du pouvoir politique au travers des alliances matrimoniales et de l'anthroponymie. Le lien indissoluble entre le mariage et l'anthroponymie permettra de comprendre pourquoi les femmes de la royauté asturo-léonaise transmettent le pouvoir à leurs époux et leurs fils. Ce faisant, nous répondons à la question de savoir comment le mariage et l'anthroponymie ont-ils aidé les femmes des familles royales asturo-léonaises dans le maintien du pouvoir et la

² Par exemple, dans le but de remercier les comtes de Bourgogne et de Toulouse venus l'aider dans la lutte contre les Maures, Alphonse VI de León donne en mariage ses filles (Urraque et Thérèse) aux chefs de l'expédition (Henri et Raymond). Raymonde de Bourgogne reçoit également la Galice comme comté. Quant à Henri de Bourgogne, il règne sur le comté du Portugal avec son épouse Thérèse.

³ Voir les travaux de P. Henriot et A-M. Legras (2000) ; Hélène Thieulin-Pardo (2016) ; E. O. Garcerán (2020) ; A. de las HERAS (2012).

sauvegarde de la lignée. Toute chose qui conduira à connaître et à comprendre les moyens utilisés par ces dernières pour maintenir et transmettre les biens familiaux. Cette transmission semble avoir une triple fonction : la sauvegarde de la mémoire du père (la lignée), celle du pouvoir politique, enfin le resserrement des alliances entre deux royaumes.

Afin de cerner le poids des femmes de la royauté asturo-léonaise dans la gestion du pouvoir comme « transmetteurs » de fonction et « gardiennes » de la lignée paternelle, sont convoqués, comme sources, E. Sáez (1987), E. Sáez et C. Sáez Sanchez (1987), J. M. Ruiz Asencio (1987), J. M. Ruiz Asencio (1990), J. M. Fernandez Catón (1990). L'analyse de ces sources éclaire sur les enjeux du mariage dans l'aristocratie, l'importance du nom et du lien de parenté, de l'avènement d'Alphonse I^{er} (VIII^e siècle) au trône des Asturies à la fin du règne d'Alphonse VII sur le siège du royaume de León (XII^e siècle). Le premier accède à la fonction de roi grâce à son union avec la princesse Ermesinde et, le second, par les liens maternels (la reine Urraque).

L'approche méthodologique adoptée a pour fondement un ensemble d'études de cas qui, dans une approche de politologie historique, permettent d'interroger les structures et les mécanismes politiques à l'œuvre dans la transmission et le maintien du pouvoir. Ce faisant, il n'est nullement question de tracer des esquisses biographiques, mais bien de cerner l'idéologie du pouvoir, les mentalités des élites dirigeantes et, dans une certaine mesure, l'effectivité de l'action des femmes de pouvoir.

L'étude s'articule autour de deux axes. Dans un premier temps, l'accent sera mis sur la présentation du royaume de León. La transmission du pouvoir et son maintien seront discutés dans le second axe

1- Présentation brève du royaume de León

1.1- Formation du royaume León

En l'an 711, la Péninsule ibérique est envahie par les groupes Arabo-Berbères qui forment le califat de Cordoue et fait du sud du territoire un royaume musulman. Cependant, toutes les terres hispaniques ne sont pas occupées par les nouveaux « maîtres ». En fait, dès le même siècle (VIII^e siècle), se forment divers foyers de résistance. En effet, suite à l'arrivée des musulmans en *Hispania*, une partie de la population ibérique se réfugie dans le nord, région montagneuse, pour former une « rébellion » afin de lutter contre les envahisseurs arabes et berbères. Cette résistance est le fait de chrétiens hispaniques protégés par les chaînes

montagneuses qui bordent le nord de la Péninsule et qui échappent aux envahisseurs. Ces zones de résistance se constituent en royaumes, celui des Asturies, de la Navarre, de la Castille et de l'Aragon. Ils deviendront par la suite des royaumes du nord communément appelés « royaumes chrétiens ».

Le royaume de León fait partie des royaumes chrétiens de la Péninsule Ibérique nés au lendemain de l'invasion arabe, en 711. Il naît du partage du royaume des Asturies, après le décès du roi Alphonse III (866-910), entre ses fils García, Ordoño et Fruela. Cette naissance est effective lorsqu'en 914, à la mort de García sans descendant, son frère Ordoño transfère la capitale du royaume d'Oviedo (capitale des Asturies depuis 856) à León. Ce dernier devient le royaume d'Oviédo-León ou Asturo-León ou encore León. C'est sous ces différentes appellations qu'est désormais désignée cette entité politique. Après deux tentatives d'unification avec la Castille (1037 et 1072), le royaume de León est définitivement réuni à la Castille en 1230, d'où le nom de royaume de Castille-et-León⁴.

1.2- Étymologie du mot « León »

Le nom de la région (le León), celui de la ville (León) provient du mot latin *legio*. La *Legio VII GEMINA*, une légion de l'armée romaine (J. García Martínez, 1992 : 282), qui s'est établie sur ce site pour surveiller les régions septentrionales turbulentes et les exploitations minières riches en gisements d'or. A. Viñayo González (1972 : 15) précise que « le 10 juin de l'an 68 de notre ère se constitua la Legio VII Gemina, avec des recrues hispaniques, légion qui fonda la cité de León à laquelle elle donna son nom ».

Le changement d'orthographe dû à l'évolution linguistique ou l'utilisation des langues vernaculaires⁵ a donné le nom « Leo » qui signifie « lion » (J. García Martínez, 1992). Et cette nouvelle orthographe et signification font du lion l'emblème du royaume. Depuis le Moyen Âge jusqu'aujourd'hui, le lion fait partie désormais des armoiries du royaume d'Espagne et est également représenté sur le drapeau de la nation espagnole. La ville est désormais identifiée à la ville du lion et non le lieu où s'est établie une légion de l'armée romaine.

Nous pensons que, même si cela est le fait de la langue, la nouvelle étymologie du mot *Legio* n'est pas fortuite. En effet, « Le lion est de très loin la figure héraldique la plus

⁴ Nom que porte encore de nos jours la région.

⁵ Au niveau anthroponymique, dans la documentation léonaise, l'apparition de langues vernaculaires après l'an mil, dans les actes, affecte l'orthographe des noms à tel point que parfois, on pense avoir affaire à un nouveau nom ; alors qu'il s'agit du même nom. Cf. O. H. Kré, 2019.

fréquente dans les armoiries médiévales. Plus de 15% en sont chargées. » (M. Pastoureau, 1984 : 133). Tout comme le royaume et la région, la ville s'identifie au lion, à cause de sa bravoure.⁶ En outre, le royaume asturo-léonais est le lieu d'où est partie la Reconquête. Aussi, comme le lion roi des animaux, les souverains du royaume se réclament comme les rois légitimes, héritiers du royaume wisigoth. Ainsi, saint Isidore de Séville étant le saint patron du royaume, ses restes sont à León et un culte lui est voué. Tout ceci pour les monarques léonais de légitimer leur pouvoir (politique et religieux) face aux autres royaumes chrétiens hispaniques :

« ...le culte isidorien s'est inscrit dès l'époque de la translation dans un canevas historique spécifiquement hispanique. Saint Isidore était le plus célèbre saint de la mythique époque wisigothique. Son culte permettait de situer les monarques léonais dans la continuité de leurs « ancêtres goths » et León est « un centre de (re-) constitution du passé ». (P. Henriet, 2000b: 123)

2- Les moyens de la transmission et du maintien du pouvoir

Les études faites sur l'histoire de la femme montrent que de toutes les périodes, la femme en général et particulièrement celle de l'époque médiévale a marqué son temps. Elle a été animatrice aussi bien de la vie familiale que de la vie publique du royaume. C'est ce que nous allons analyser dans cette partie à travers les moyens tels que les unions matrimoniales et l'anthroponymie.

2.1- Le mariage comme transmission de pouvoir

Le mariage, au Moyen Âge, est un acte qui fait intervenir des enjeux de toutes sortes pour les familles, surtout pour celles des classes dirigeantes. Il permet non seulement d'accroître les biens, de tisser des alliances politiques et religieuses; mais il donne aux familles nobles de « dominer le reste du corps social, aussi bien matériellement, symboliquement que politiquement. (M.-L. Surget, 2008 : 25) ». Cela justifie le fait que pendant longtemps le mariage endogamique se fait dans la classe des élites afin de conserver tous les pouvoirs. Parlant de pouvoir, le mariage est le canal par lequel les femmes, seules héritières de leur famille, vont transmettre le pouvoir familial à leurs époux. La transmission du pouvoir par la femme existe dans tout l'Occident médiéval. Exemple, vers la fin du VI^e siècle, la reine *Théodelinde*, veuve du roi *Authari* (584-590) épouse en troisième nocces

⁶ Voir les différents symboles du lion dans R. Favreau (1991).

Agilulf, duc de Turin et fait de ce dernier le roi des Lombards (D. Lett, 2000 : 20) de l'an 591 à l'an 616.

Dans le nord de la Péninsule ibérique, la transmission du statut politique est attestée en 739 à la mort de Fruela (roi des Asturies et fils du roi Pélage). Dès la fondation du royaume des Asturies dont Pélage a été le premier roi de 722 à 737 (A. Rucquoi, 1993 : 162), les femmes de la famille royale jouent un rôle important dans le maintien du pouvoir. À ce sujet, l'histoire du royaume Asturo-léonais révèle que les princesses et les reines, restées seules héritières, par le biais des alliances matrimoniales, transmettent le pouvoir politique à leurs époux.

La première à transmettre la fonction de roi à son époux est Ermessinde, fille du roi Pélage Ier. En 739, à la mort de son frère Fruela (sans enfant), la princesse Ermesinde, par son union avec le fils du duc Pierre, Alphonse⁷ (A. Rucquoi, 1993), fait de ce dernier le monarque du siège royal asturien. Cette union fait également hisser le nom Alphonse dans le *stock* de noms de la royauté asturienne.

À la suite d'Ermesinde, quatre siècles plus tard, la même situation se répète : le roi Bermude III (1028-1037), fils d'Alphonse V (999-1028, meurt sans descendant et fait de sa sœur la princesse Sancie l'héritière du trône du royaume de León. Ainsi, par le mariage, les droits d'héritage de sa femme Sancie de León font de Ferdinand, comte de Castille⁸, le souverain de León. Il devient Ferdinand Ier de León et règne de 1037 à 1065. L'union entre la princesse Sancie de León et le comte Ferdinand de Castille⁹ est importante car elle réunit le royaume de León et le comté de Castille. Le règne de Ferdinand I^{er} de Castille et León est marqué « par la réunification des territoires » et « les années 1035-1085 constituèrent une époque de la prospérité pour les chrétiens du nord » (A. Rucquoi, 1993 : 195-196).

Sur le plan de l'anthroponymie, l'on observe non seulement l'incorporation du nom Ferdinand dans le stock de noms de la famille royale léonaise mais également un usage de plus en plus fréquent de ce nom (Ferdinand) dans la population léonaise à tel point que ce nom est compté parmi les noms leaders entre les XII^e et XIII^e siècles ((O. H. Kré, 2019).

⁷ Alphonse I^{er} gendre de Pélage accède à la royauté et il est « présenté comme le fils du duc des Cantabres », G. Martin, 1984, p. 221.

⁸ Notons qu'avant d'accéder au trône de León, Ferdinand (I^{er}) hérite en 1029 du comté de Castille après le décès de son oncle maternel García Sanchez (1017-1029).

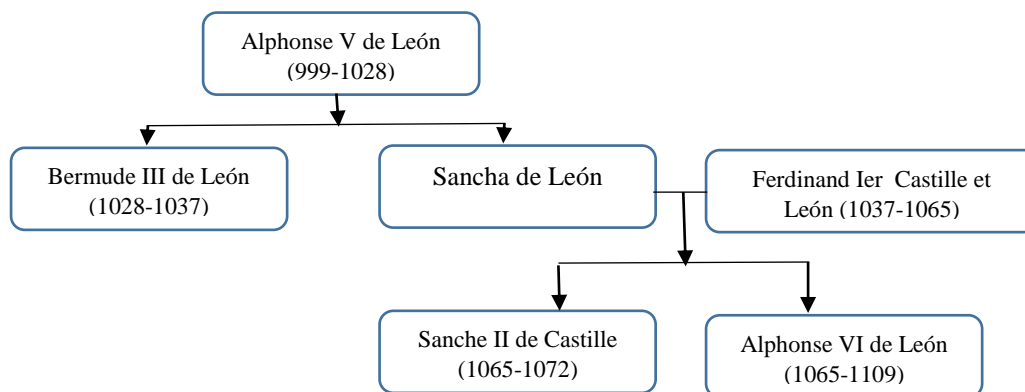
⁹ Il arrive que la voie normale à suivre pour accéder à un statut social grâce au mariage ne soit pas respectée. L'on voit dans l'histoire carolingienne, que par le rapt, « le comte Baudoin de Flandre épouse Judith (fille de Louis le Chauve) pour s'intégrer rapidement aux plus hauts sphères aristocratiques » (D. Lett, 2000 : 88).

2.2- L’anthroponymie comme transmission du pouvoir : le nom Alphonse

« [...] les femmes sont “un vecteur privilégié des transferts patrimoniaux” [...] entre les différents groupes familiaux par l’effet du mariage, à l’intérieur même de la famille par l’effet de la transmission héréditaire » (G. Bühner-Thierry, 2004 : 2). À l’instar de la femme franque et germanique, la femme hispanique, au Moyen Âge, est également « un vecteur privilégié des transferts patrimoniaux ». Parmi les biens qu’elle apporte lors de son mariage dans sa nouvelle famille se trouve le nom. Les études anthroponymiques sur la société médiévale hispanique révèlent que dans les familles des élites, les noms attribués aux enfants sont pris du côté paternel et maternel (O. H. Kré, 2019). Toutefois, il est à signaler que le plus souvent, du côté maternel, les noms pris sont ceux appelés « noms-héritages ou noms-patrimoines »¹⁰. Ce qui montre que l’insertion de l’anthroponymie du côté cognatique est une sorte de sélection. Cette pratique vise des objectifs précis de la société médiévale en générale : transmission du pouvoir et sauvegarde de la lignée.

Le nom Alphonse est d’origine germanique. Il est un nom populaire et spécifique aux habitants de la Péninsule ibérique. Par le mariage de la princesse Ermesinde (fille du roi Pélage, 722-737, roi des Asturies) avec Alphonse (fils du Duc Pierre), le nom Alphonse est inséré dans le stock anthroponymique de la royauté asturienne et devient plus tard, un des noms usuels des monarques léonais. Au XI^e siècle, suite à la mort de son frère Bermude III (1028-1037) de León, la princesse Sancha hérite du trône de son père (Alphonse) qu’elle transmet à son époux (Ferdinand) par le mariage. Au décès de ce dernier, ce n’est pas le fils aîné, Sanche, qui hérite du trône mais le deuxième fils (Alphonse) parce qu’il porte le nom grand-père maternel. Il devient Alphonse VI de León (Figure 1¹¹).

Figure 1 : Généalogie simplifiée d’Alphonse V de León



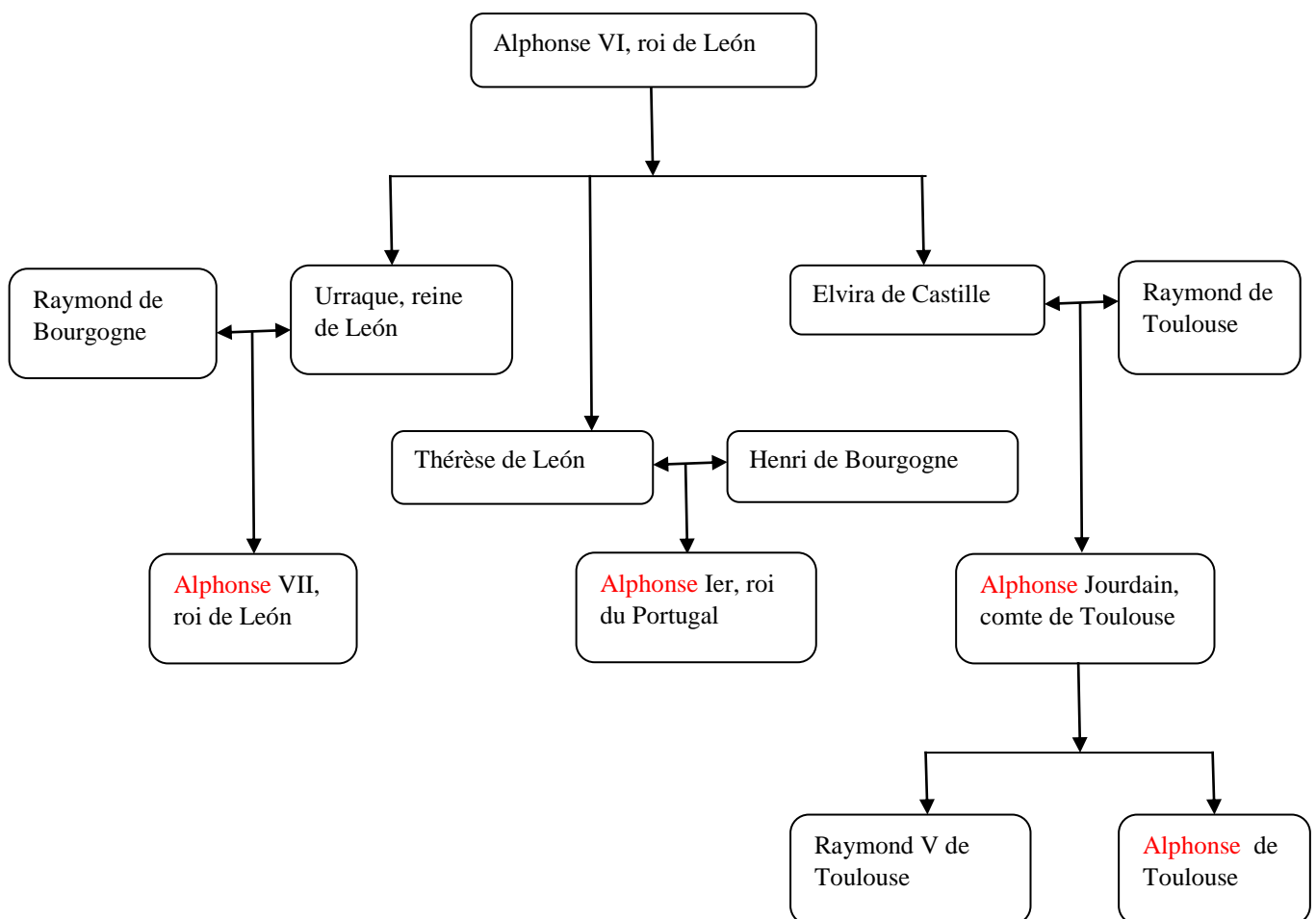
¹⁰ Noms qui se transmettent de génération en génération et qui sont des marqueurs d’identités d’une famille, d’une lignée.

¹¹ Voir la généalogie complète dans A. Rucquoi (1993).

Comme le demande la coutume, le roi Ferdinand I^{er} partage son royaume, Castille et León, entre ses fils avant sa mort. Le fait de donner le royaume principal, León, à son second fils semble montrer que le nom Alphonse est un « nom-programme ». Il destine le prince qui le porte à monter sur le trône de León. Signalons que les noms Sanche et Alphonse prédestinaient les deux fils de Ferdinand I^{er} à leur future fonction : l'aîné sur le trône de son grand-père paternel et le second sur celui de son grand-père maternel.

Au XII^e siècle, les trois filles du roi Alphonse VI (1072-1109) de León, la reine Urraque, les princesses Thérèse et Elvire, semblent avoir la charge de sauvegarder la fonction royale, le statut et la lignée paternelles. Toutes trois donnent à leurs fils le nom Alphonse (figure 2).

Figure 2 : Généalogie simplifiée de la descendance de la branche féminine du roi Alphonse VI de León (XI^e -XII^e siècle), cf. O. H. Kré (2019 : 113).



L'attribution du nom Alphonse semble, désormais, prédestiner l'enfant ainsi nommé à une fonction, un statut. De toutes les trois, Urraque est la seule à exercer la fonction de reine, car « Peu de temps avant sa mort, Alphonse VI lui-même avait déterminé que le royaume de León et de Castille devait passer entre les mains de sa fille Urraque, veuve depuis 1107 » (M. J. Branco, 2007 : 335). Afin de transmettre et de maintenir le pouvoir politique dans la lignée paternelle, la reine Urraque, de sa première union avec le comte Raymond de Bourgogne, a eu un fils auquel le couple donne le nom Alphonse. Cela permet donc d'assurer la relève. De ce fait, le fils de la reine Urraque hérite du nom et du trône de son grand-père maternel et de sa mère. Il devient Alphonse VII (1109-1157) de León et se proclame être *imperator Hispanie* (Empereur d'Hispanie), c'est-à-dire empereur de toute la Péninsule ibérique. L'histoire raconte qu'Alphonse VII n'hérite pas seulement du nom et du trône de son grand-père maternel mais aussi de ses capacités et de son caractère. Il se présente comme un guerrier et chef militaire « tel que pouvait l'être son grand-père Alphonse VI, modèle référentiel chevaleresque et royal incontesté » (E. Klinda, 2006 : p. 7).

Quant aux deux autres filles¹² d'Alphonse VI, Thérèse (épouse d'Henri de Bourgogne) et Elvire (épouse Raymond de Toulouse), chacune a un fils nommé Alphonse. Celui de Thérèse hérite du comté de sa mère (Thérèse) en devenant le roi Alphonse Ier (1140-1185) du Portugal lorsque le comté du Portugal devient un royaume en 1140 (A. Rucquoi, 1993 : 239). Il prend son indépendance vis-à-vis du royaume de León.

Concernant le fils de la princesse Elvire, appelé Alphonse Jourdain, il n'hérite pas d'une fonction du côté maternel. Toutefois, il intervient dans les affaires politiques et diplomatiques du royaume de León. Par exemple, il « est à l'origine de la paix avec la Navarre (1140) et le mariage entre le roi navarrais García IV et Urraque, fille illégitime de l'empereur (Alphonse VII de León) » (E. Klinda, 2006 : 7). Cela montre qu'il y a des exceptions à toutes règles et que tout se fait selon les situations et les événements auxquels les familles sont confrontées. Le nom Alphonse dans le stock anthroponymique des comtés de Bourgogne et de Toulouse montre les alliances politiques entre le royaume asturo-léonais et le royaume franc : alliance due à la lutte contre les musulmans présents dans la Péninsule ibérique.

Au total, pour notre période d'étude (739-1157), le fait de transmettre le nom et le pouvoir du côté de la femme est une pratique assez courante dans l'aristocratie médiévale

¹² Elles sont les filles illégitimes d'Alphonse avec sa femme Chimène Moniz devenue sa maîtresse à cause des problèmes de consanguinité.

occidentale. Les femmes de la royauté asturo-léonaise ne sont pas des cas exceptionnels. En effet, plusieurs exemples sont connus dans l'Occident chrétien médiéval. Sur le devoir de la branche féminine de transmettre les noms masculins pour faire vivre leur lignée lorsqu'il n'y a pas d'héritier mâle, E. Krawutschke et G. Beech (1995 : 151) écrivent ceci à propos du Poitou :

L'enfant hérite du nom masculin du côté maternel dans le cas où la femme est seule héritière (soit enfant unique, ou a perdu ses frères). Les parents de la femme exigent l'emploi de leurs noms puisque leur petit-fils né de cette union devient leur héritier. L'exemple d'un certain Kadelo, d'origine inconnue, qui marie une femme, unique héritière dont les enfants portent le nom du père et du frère de la femme.

C'est à peu près ce que nous trouvons dans un des livres de l'Ancien Testament lorsque les filles d'un certain *Çelophehad* réclament l'héritage de leur père à Moïse pour que le nom du père ne disparaisse pas du clan : « Notre père est mort dans le désert [...] Pourquoi le nom de notre père disparaît-il de son clan ? Puisqu'il n'a pas eu de fils, donne-nous un domaine au milieu des frères de notre père »¹³. Elles réclament le droit à l'héritage des filles mais à travers cette demande c'est le nom paternel qu'elles veulent perpétuer pour ne pas qu'il tombe dans l'oubli. La disparition du nom après la mort de celui qui l'a porté est la mort totale de ce dernier.

Le nom comme transmetteur de charge ou de statut du côté maternel est présent dans toute la société occidentale et dans toutes les classes sociales. Et ce, même au niveau religieux. C'est l'exemple, à la fin du VI^e siècle, de l'évêque *Berthramnus* du Mans (France) qui reçoit le nom de son oncle maternel (évêque de Bordeaux) qui semblerait le préparer à la carrière ecclésiastique (R. Le Jan, 2001 : 230).

Les exemples cités semblent être des cas courants dans la société médiévale surtout dans les familles de la noblesse léonaise. À cet effet, M. Pérez (2014 : 79) signale que l'aristocratie léonaise médiévale se présente comme un ensemble à la parenté peu définie, dans lequel les biens, le pouvoir et le prestige social se transmettent assez indistinctement à travers les filiations dérivées de l'homme et de la femme. Cela montre que l'enfant peut hériter du côté maternel par les liens du sang et pas forcément par le nom. Le nom ne prédestine pas toujours l'enfant à une fonction pratiquée par la famille ou un membre de la famille (paternelle ou maternelle).

¹³ Nb 27, 3-4. La suite de l'histoire révèle que les filles en Israël eurent droit à l'héritage de leurs pères à l'absence de frères.

Conclusion

Comme le nom Alphonse faisant partie de l'anthroponymie royale léonaise et dans celle du royaume Franc par l'union de princesses Asturo-léonaises, il en est de même du nom Ferdinand dans le stock de noms des familles royales asturo-léonaises. En effet, les noms Ferdinand et Alphonse révèlent les alliances matrimoniales, voire politiques établies entre quatre royaumes (Asturies, León, Castille et Franc). Ils montrent également la femme asturo-léonaise comme un moyen mais également actrice dans les (en)jeux politiques et exerçant le pouvoir politique. Ainsi, à chaque fois que les événements de la vie semblent porter préjudice au pouvoir politique et à la famille, les princesses et les reines œuvrent au rétablissement la fonction royale et à la sauvegarde de la ligne agnatique. Le devoir d'empêcher la mort de la lignée paternelle laisse entrevoir au XII^e siècle le nom Alphonse comme un nom de prédestination.

Références bibliographiques

Sources

FERNANDEZ CATÓN J. M., 1990, *Colección documental del Archivo de la catedral de León (775-1230)*, t. V (1109-1187), León, (Colección « Fuentes y Estudios de la Historia leonesa », n° 45), 653 p.

RUIZ ASECIO J. M., 1987, *Colección documental del Archivo de la catedral de León (775-1230)*, t. III (986-1031), León, (Colección « Fuentes y Estudios de la Historia leonesa », n° 43), 556 p.

RUIZ ASECIO J. M., 1990, *Colección documental del Archivo de la catedral de León (775-1230)*, t. IV (1032-1109), León, (Colección « Fuentes y Estudios de la Historia leonesa », n° 44), 703 p.

SÁEZ E. et SÁEZ SANCHEZ C., 1987, *Colección documental del Archivo de la catedral de León (775-1230)*, t. II (953-985), León, (Colección « Fuentes y Estudios de la Historia leonesa », n° 42), 402 p.

SÁEZ E., 1987, *Colección documental del Archivo de la catedral de León (775-1230)*, t. I (775-952), León, (Colección « Fuentes y Estudios de la Historia leonesa », n° 41), 452 p.

Bibliographie

Amélie de las HERAS, 2012, « Ferdinand II et Saint-Isidore-de-León : enjeux d'une « politique de faveurs » (1157-1188) », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 42-2, p. 163-181.

BRANCO Maria João, 2007, « Metamorfoses de Urraca de Leão-Castela e de Teresa de Portugal: construções e desconstruções das imagens de duas rainhas' em colaboração com Isabel Dias », dans A. López Castro y M. Luzdivina Cuesta Torre (dir.), *Actas del XI congreso internacional de la Asociación hispánica de literatura medieval* (Universidad de León, 20 al 24 de septiembre de 2005), vol. 1, Universidad de león, Secretariado de Publicaciones, p. 335-347.

BÜHRER-THIERRY Geneviève, 2005, « Femmes et patrimoines dans le haut Moyen Âge occidental. Nouvelles approches », *Hypothèses*, vol 1, N° 8, Éditions de la Sorbonne, p. 323-331,

BÜHRER-THIERRY Geneviève, 2004, « Les femmes et la terre. Transmission des patrimoines et stratégies sociales des familles dans l'aristocratie du monde carolingien (VIIe-Xe siècles) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, N° 8, p. 1-9. <https://www.cairn.info/revue-hypothèses-2005-1-page-323.htm>, consulté le 22/09/2022.

FAVREAU Robert, 1991, « Le thème iconographique du lion dans les inscriptions médiévales », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 135^e année, N° 3, pp. 613-636.

GARCÍA MARTÍNEZ Francisco Javier, 1992, *El significado de los pueblos de León*, Portada : Tatiana Garcí Labrador, León, 428 p.

KLINDA Emmanuelle, 2006, « Le pouvoir au féminin dans la Castille médiévale : une deuxième voie ? », *e-Spania*, Université Paris-Sorbonne, pp. 2-11, N°1/juin, <http://e-spania.revues.org/324>, consulté le 05/03/2024.

KRÉ Opobé Henriette, 2019, L'anthroponymie à León : enjeux familiaux et culturels (IX-XIIIe siècle), thèse unique, dans HAL thèses (en ligne), Angers, Université d'Angers (France), 514 p., <https://theses.hal.science/tel-03594040>

HENRIET Patrick, 2000a, « Hagiographie et historiographie en Péninsule Ibérique (XIe-XIIIe siècles). Quelques remarques. », *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, n° 23, pp. 53-85.

HENRIET Patrick, 2000b, « Deo votas. L'infantado et la fonction des infantes dans la Castille et le León des Xe-XIIIe siècles », dans P. Henriet et A-M. Legras (dir.), *Au cloître et dans le monde. Femmes, hommes et sociétés (IXe-XVe siècle)*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, pp. 189-203.

HENRIET Patrick, 2008, « La perte et Récupération de l'Espagne. Les constructions léonaises (XIe-XIIIe siècles) », dans P. CHASTANG (dir.), *Le passé à l'épreuve du présent. Appropriations et usages du passé du Moyen Âge à la Renaissance*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, pp.119-135.

KRAWUTSCHKE Eleanor et BEECH George, 1995, « Le choix du nom d'enfant en Poitou (XI^e-XII^e siècles) : l'importance des noms familiaux », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. III. Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, Publication de l'Université de Tours, pp. 143-154.

LE JAN Régine, 2001, *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Picard, Paris, 261 p.

LETT Didier, 2000, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval V^e - XV^e siècle*, Hachette, Paris, 255 p.

MARTIN Georges, 1984, « La chute du royaume visigothique d'Espagne dans l'historiographie chrétienne des VIIIe et IXe siècles. », dans *Cahiers de linguistique Hispanique Médiévale*, N° 9, pp. 207-233.

Sémiologie socio-historique

OLLETA GARCERÁN Eduardo, 2020, *Urraca, reina de León y Castilla (1109-1126): La reina indomable*, Spanish Edition, 293 p.

PASTOUREAU Michel, 1984, « Quel est le roi des animaux ? », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 15^e congrès, Toulouse, Le monde animal et ses représentations au moyen-âge (XIe - XVe siècles), pp. 133-142.

PÉREZ Mariel, 2014, « Parentesco, prestigio y poder en la alta edad media : la antroponimia aristocrática en el Reino de León (siglos X y XI) », *Estudios de Historia de España*, n°16, pp. 74-93.

RUCQUOI Adeline, 1993, *Histoire médiévale de la Péninsule ibérique*, Éditions du Seuil, Paris, pp. 394.

RUCQUOI Adeline, 1988, « La France dans l'historiographie médiévale castillane », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, p. 677-689.

SURGET Marie-Laure, 2008, « Mariage et pouvoir : réflexion sur le rôle de l'alliance dans les relations entre les Evreux-Navarre et les Valois au XIV siècle (1325-1376) », *Annales de Normandie*, N°1-2, pp. 25-56.

THIEULIN-PARDO Hélène, 2016, « Avant-propos. Mécénats et patronages féminins en péninsule Ibérique au moyen âge (Xe-XVe siècle) », *e-Spania*, N° 24, consulté le 25 avril 2024, <https://journals.openedition.org/e-spania/25481>